

CONSENTEMENT MUTUEL ÉCLAIRÉ

PEELING COSMO PEEL FORTE

DOCUMENT RÉALISÉ EN VUE D'UNE
SÉANCE D'UN PEELING MOYEN
PRATIQUÉE PAR DOCTEUR :

DATE : ____ / ____ / ____

NOM : _____

PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TÉL : _____

COMMUN ACCORD

La décision de l'acte esthétique de peeling est prise d'un commun accord entre :

- Le Patient qui exprime un désir, s'informe et consulte dans le but de se faire traiter,
- Et le Docteur qui lui explique les possibilités techniques propres à son cas particulier, les modalités et les aléas d'un peeling.

Ce commun accord nécessite, une fois la décision prise, un suivi médical régulier qui permet au praticien de mettre à la disposition de son patient tous les moyens techniques dont il dispose.

Les aléas post-peeling, s'ils surviennent, pourront être traités au mieux, et, au même titre que la décision opératoire est commune, l'est aussi toute responsabilité inhérente à son évolution et à ses suites.

Le patient reconnaît avoir été informé par le Docteur de l'ensemble des éléments ci-dessous :

✓ Les bénéfices attendus et les alternatives thérapeutiques.

✓ Les contre-indications pour lesquelles le peeling ne doit pas être utilisé : grossesse, allaitement, lésions, irritations cutanées, herpès ou intervention chirurgicale récente sur la zone à traiter, pathologies immunitaires, radiothérapie, traitement médicamenteux topiques (peroxyde de benzoyle, acide rétinoïque), traitement médicamenteux isotrétinoïne.

✓ La nécessité de respecter le traitement de préparation de peau, 15 jours avant le peeling, entre chaque séance de peeling et durant 2 mois après la dernière séance pour garantir une bonne tolérance des produits et des résultats optimums après le peeling.

Ce traitement de préparation de peau doit être arrêté 24 heures avant chaque peeling et durant la phase de réparation post peeling.

✓ Le peeling sera réalisé selon un protocole propre à chaque type de peeling et selon l'importance du défaut à corriger, la zone à traiter, la qualité de la peau et le but recherché.

✓ Une sensation de chaleur et/ou de picotement normale peut être ressentie pendant l'application.

✓ La nécessité de respecter le traitement post peeling qui consiste en l'utilisation d'une crème réparatrice durant 4 à 5 jours après le peeling.

✓ Les suites qui peuvent être inhérentes au peeling : rougeurs, desquamation, tiraillements, picotements, sensations de brûlure.

✓ L'interdiction de tirer sur les squames et le cas échéant d'arracher les croûtes, pour respecter le processus de régénération.

✓ L'interdiction d'utiliser des produits astringents ni dégraissants agressifs, de réaliser des actes esthétiques tels que rasage, épilation ou séance UV sur les zones traitées, de prendre des médicaments sans accord médical.

✓ L'interdiction de s'exposer au soleil et la nécessité d'utiliser une crème de protection solaire haut FPS durant le traitement.

✓ Le traitement pourra être renouvelé plusieurs fois entre 3 semaines et un mois d'intervalle.

✓ L'existence d'une imprévisibilité de durée, des aspects et des différentes formes des risques exceptionnels voire même inconnus.

En connaissance de cela, le patient s'engage à :

- Se rendre aux consultations définies par le Docteur
- Respecter les traitements de préparation de peau et post-peeling prescrits
- Suivre toutes les recommandations du Docteur

Ce peeling nécessite une préparation de peau à effectuer 15 jours minimum avant l'acte en cabinet.

PREPARATION DE PEAU		POST-PEELING
<p><i>Peau fine et sèche</i></p> <p>Soin de jour</p> <p>C25 Cream Dermaceutic</p>  <p>OU</p> <p>Daylight C20 Eneomey</p>  <p>Crème de jour antioxydante</p> <p>Emulsion anti-âge antioxydante</p>	<p>Immédiatement après le peeling, aussi souvent que nécessaire, pendant 6 jours.</p> <p>Panthenol Ceutic Dermaceutic</p> 	
<p>Soin de nuit</p> <p>Turn Over Dermaceutic</p>  <p>OU</p> <p>Stim Renew 15 Eneomey</p>  <p>Crème de nuit stimulante</p> <p>Emulsion anti-âge antioxydante</p>	<p>De 6 à 10-12 jours, 2 à 3 fois par jours.</p> <p>K Ceutic Dermaceutic</p> 	

Environ 2 séances de peelings moyens à 30 jours d'intervalles sont conseillées.

Le Docteur s'engage à :

- Convenir avec le patient d'un délai minimum de jours à respecter entre la consultation et l'intervention éventuelle
- Se tenir à la disposition du patient et de son médecin traitant pour répondre à toute interrogation avant et après l'intervention
- Mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour approcher le résultat souhaité et palier à tout effet indésirable du patient.

Fait à _____, le _____,

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »